



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N^{OS} LAS-0131, LAS-0132 ET LAS-0133

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 13 janvier 2020, les règlements suivants :

LAS-0131 Règlement autorisant un emprunt de 326 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

LAS-0132 Règlement autorisant un emprunt de 695 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Ces règlements ont été approuvés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 février 2020.

LAS-0133 Règlement autorisant un emprunt de 2 243 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 mars 2020.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau et ils sont également disponibles sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Ces règlements entrent en vigueur le 11 mars 2020.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 mars 2020.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAWS NOS. LAS-0131, LAS-0132 AND LAS-0133

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on January 13, 2020, the following by-laws:

LAS-0131 By-law authorizing a loan of \$326 000 for road rehabilitation in the borough of LaSalle

LAS-0132 By-law authorizing a loan of \$695 000 for the refurbishing of different parks and swimming pools in the borough of LaSalle.

These by-laws have been approved by the *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on February 24, 2020.

LAS-0133 By-law authorizing a loan of \$2 243 000 for work related to borough buildings in the borough of LaSalle.

This by-law has been approved by the *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on March 4, 2020.

These by-laws may be obtained at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours and are also available on the Ville de Montréal website.

These by-laws take effect on March 11, 2020.

GIVEN AT LASALLE, on March 11, 2020.

Nathalie Hadida
Borough Secretary